

## Calcul nbre de part suite à divorce

## Par jmfr01, le 02/11/2008 à 11:35

## Bonjour

Pouvez vous s'il vous plais, me confirmer le nombre de part des impôts sur le revenu suite à un divorce.

mes 2 enfants tous les 2 majeurs mais poursuivent leurs études et sont restés avec ma femme => Célibataire ou divorcé ne vivant pas en concubinage avec 2 personnes à charge : 2,5 parts ?

## Moi je vis seul

=> suis je considéré comme :

Célibataire ou divorcé sans enfant et sans personnes à charge : 1 part ?

ou Célibataire ou divorcé sans personnes à charge ayant élevé au moins un enfant : 1,5 part ?

Merci de vos réponses